



Département du Calvados
MAIRIE DE SOMMERVIEU
14, rue de l'église
14400 SOMMERVIEU

Tél.: 02.31.21.74.96
Fax: 02.31.51.01.93

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

Madame le Maire de SOMMERVIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L. 2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/05/2020 fixant à 3 le nombre des Adjointes au maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des Adjointes au maire en date du 27/05/2020,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire en date du 27/09/2023,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjointes au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

ARRETE

TITRE I : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

ARTICLE I.1 : A compter du 01/11/2023, **Mme Nadège LEROSIER, 1^{ère} Adjointe**, est chargée du patrimoine communal, des travaux, du personnel technique municipal et de l'action sociale.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- la présidence et l'animation de la commission Action Sociale.
- la présidence et l'animation de la commission Travaux.
- La propreté urbaine et les eaux pluviales.
- Les relations avec la communauté de communes pour ce qui concerne l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la défense incendie ainsi que les affaires scolaires.
- La gestion des espaces verts.
- La gestion de la voirie publiques (travaux, entretien, voiries et leurs annexes, éclairage public).
- la gestion prévisionnelle des ressources humaines du personnel technique.
- La formation du personnel du personnel technique.
- Les services de proximité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadège LEROSIER, 1^{ère} Adjointe, M Cédric CAHU, 2^{ème} adjoint, exercera cette même délégation de fonctions.

Actués de réception en préfecture
014-211406764-20231018-AR_ADOINTS_23-AI
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

ARTICLE I.2 : A compter du 01/11/2023, M **Cédric CAHU**, 2^{ème} Adjoint, est chargé de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'environnement.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- urbanisme : aspects réglementaires, élaboration et gestion des opérations d'urbanisme.
- L'instruction et la délivrance des autorisations en matière de droits du sol.
- Les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal.
- L'amélioration du cadre de vie.
- La gestion des enquêtes publiques et des constats en matière environnementale.
- La relation avec les associations.
- La politique de loisirs de jeunes et le développement des activités extra-scolaires.
- Les clubs de sports et activités physiques et sportives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Cédric CAHU, 2^{ème} adjoint, Mme Nadège LEROSIER, 1^{ère} Adjointe, exercera cette même délégation de fonction, puis en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadège LEROSIER, 1^{ère} Adjointe, M Geoffrey BERNAUS 3^{ème} Adjoint exercera cette même délégation de fonction.

ARTICLE I.3 : A compter du 01/11/2023, M **Geoffrey BERNAUS**, 3^{ème} Adjoint, est chargé des finances et du budget, et de l'administration générale.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires budgétaires et financières (budgets, fiscalité, analyses, prospectives et programmation, gestion des emprunts et de la trésorerie).
- les liens avec les services de l'Etat (Trésor public, Centre des finances publiques, directions budgétaires et financières des services préfectoraux).
- La présidence et l'animation de la commission finances et administration générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Geoffrey BERNAUS, 3^{ème} Adjoint, Mme Nadège LEROSIER, 1^{ère} Adjointe, exercera cette même délégation de fonction.

TITRE II : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

ARTICLE II.1 : A compter du 01/11/2023, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Mme Nadège LEROSIER**, 1^{ère} Adjointe, chargée du patrimoine communal, des travaux, du personnel technique municipal et de l'action sociale, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions à l'exception :

- des contrats de délégation de services publics.
- Des actes d'engagement des marchés et de leurs pièces.
- Des actes d'achats et de vente de patrimoine.
- Des contrats d'emprunt et contrats d'assurance.
- Des lettres relatives à l'attribution de subvention ou participation de la commune.
- Des arrêtés de nomination et d'avancement, des fiches de notations de agents municipaux.
- Les pièces comptables (titres de recette et mandats de paiement des budgets communaux).
- Les autorisations en matière de droits du sol.

014-211406764-20231018-AR_ADOJOINTS_23-AI
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les fiches de notations des agents municipaux.
- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les devis ne relevant ni de MAPA ni de procédures formalisées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadège LEROSIER, 1^{ière} Adjointe, M Cédric CAHU, 2^{ième} adjoint, exercera cette même délégation de signature.

ARTICLE II.2 : A compter du 01/11/2023, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M **Cédric CAHU**, 2^{ième} **Adjoint**, chargé de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'environnement., pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions à l'exception :

- des contrats de délégation de services publics.
- Des actes d'engagement des marchés et de leurs pièces.
- Des actes d'achats et de vente de patrimoine.
- Des contrats d'emprunt et contrats d'assurance.
- Des lettres relatives à l'attribution de subvention ou participation de la commune.
- Des arrêtés de nomination et d'avancement, des fiches de notations des agents municipaux.
- Les pièces comptables (titres de recette et mandats de paiement des budgets communaux).
- Les autorisations en matière de droits du sol.

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, toutes les autorisations en matière de droits du sol.
- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les devis ne relevant ni de MAPA ni de procédures formalisées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Cédric CAHU, 2^{ième} adjoint, Mme Nadège LEROSIER, 1^{ière} Adjointe, exercera cette même délégation de fonction, puis en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadège LEROSIER, 1^{ière} Adjointe, M Geoffrey BERNAUS 3^{ième} Adjoint exercera cette même délégation de fonction.

ARTICLE II.3 : A compter du 01/11/2023, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M **Geoffrey BERNAUS**, 3^{ième} **Adjoint**, chargé des finances et du budget, de l'administration générale et de la communication, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions à l'exception :

- des contrats de délégation de services publics.
- Des actes d'engagement des marchés et de leurs pièces.
- Des actes d'achats et de vente de patrimoine.
- Des contrats d'emprunt et contrats d'assurance.
- Des lettres relatives à l'attribution de subvention ou participation de la commune.
- Des arrêtés de nomination et d'avancement, des fiches de notations des agents municipaux.
- Les pièces comptables (titres de recette et mandats de paiement des budgets communaux).
- Les autorisations en matière de droits du sol.

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les pièces comptables (titres de recette et mandats de paiement des budgets communaux).
- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les devis ne relevant ni de MAPA ni de procédures formalisées.

Accusé de réception en préfecture
N° 14-10674 des 2023-10-18-AG-0001-12-2023
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les devis ne relevant ni de MAPA ni de procédures formalisées.

TITRE III / DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE III.1 : les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en 2020.

ARTICLE III.2 : Monsieur le Secrétaire de mairie, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE III-4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

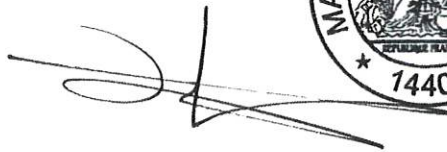
M. le Préfet du Calvados

M. le Procureur de la République

M. le Trésorier Municipal

Notifiée aux intéressés et affichée aux lieu et place ordinaires.

Fait à SOMMERVIEU le 18/10/2023



Mélanie LEPOULTIER
Maire de SOMMERVIEU



SOMM

Accusé de réception en préfecture
014-211406764-20231018-AR_ADJOINTS_23-AI
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023